

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 25 novembre 2011  
(convocation du 14 novembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15 et jusqu'à 13 h 00  
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 30  
M. BRON Jean-Charles à M. CAZENAVE Charles à partir de 12 h 15  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10 h 10  
M. CAZENAVE Charles à M. BRON Jean-Charles jusqu'à 10 h 20  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. DAVID Yohan à Mme SAINTE-ORICE Nicole à partir de 11 h 30  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45  
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 25  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques

Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre  
M. LOTHAIRE Pierre à Mme LIRE Marie Françoise  
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 40  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine  
Mme PIAZZA Arielle à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 15  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne  
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François  
M. SOLARI Joël M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 11 h 10  
Mme TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Réalisation d'un équipement de proximité pour la collecte des encombrants des ménages adapté au tissu urbain dense (ECOPOINT) - Décision**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**Le rapport de présentation :**

**RAPPEL :**

**Situation actuelle**

La communauté urbaine de Bordeaux exploite en régie directe 15 centres de recyclage recevant notamment les déchets encombrants des ménages communautaires, ainsi que les déchets verts et autres déchets particuliers (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, Déchets Dangereux des Ménages, gravats ...).

Or, depuis 30 ans, l'accroissement démographique nécessite une augmentation du nombre d'équipements pouvant recevoir ce type de déchets afin de faire face à la demande grandissante.

Une partie du territoire communautaire est aujourd'hui desservie par des centres de recyclage

Néanmoins, toute la zone intérieure rocade rive gauche est actuellement sous équipée, notamment le secteur de Bordeaux. Cette zone présente une densité de population importante pour laquelle il est nécessaire d'apporter une nouvelle offre de service en matière de déchets ménagers.

**Un objectif communautaire**

Le plan Centres de recyclage, approuvé par le Conseil de Communauté le 24 février 2006, traduit la volonté d'améliorer le service à l'utilisateur, en s'appuyant sur deux grands axes d'actions :

- adaptation du service aux besoins de l'agglomération par la création de nouveaux centres de recyclage,
- amélioration du fonctionnement des centres par le renforcement des moyens humains et matériels.

Ainsi, dans le cadre des contrats de co-développement, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est engagée avec les communes de Bègles, Bordeaux, Le Bouscat, Eysines, Mérignac, Saint Aubin de Médoc et Talence à mettre en place les équipements nécessaires. La réalisation d'éco points figure ainsi au chapitre 7 du protocole concernant la propreté et la collecte des déchets ménagers et assimilés passé entre la CUB et la Ville de Bordeaux dans le cadre du contrat de co développement 2009-2011.

## **LE PROJET ECOPOINT**

### **Un service de proximité qui répond à un réel besoin**

Un Ecopoint est un site spécialement aménagé pour permettre aux usagers en milieu urbain de déposer leurs déchets non collectés en porte à porte. Il peut être conçu soit sur un terrain nu, soit à l'intérieur d'un bâtiment.

Ainsi, cet équipement est destiné à capter en priorité les déchets encombrants (ou Tout venant), les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) et cartons (principales composantes des dépôts sauvages), mais peut aussi offrir des services optionnels en fonction des saisons, de la typologie du quartier...

Les flux varient donc en fonction des contraintes des sites (accessibilité, superficie, configuration,...).

Contrairement aux centres de recyclage qui nécessitent une surface moyenne de 3\_500 m<sup>2</sup>, les Ecopoints nécessitent une surface plus réduite, généralement comprise entre 500 et 1000 m<sup>2</sup> (leur rayon d'influence étant compris entre 800 et 1\_000 mètres).

Ainsi, dans un tissu urbain dense l'écopoint présente une bonne alternative aux centres de recyclage qui demeurent cependant l'équipement de référence nécessaire au fonctionnement du service public.

Il permet ainsi d'une part de répondre à la demande des usagers dans un secteur urbanisé en leur offrant un service de proximité, et d'autre part d'endiguer la recrudescence des dépôts sauvages qui posent des problèmes de salubrité publique.

Ces projets s'inscrivent dans des contextes très variés (diversité de l'habitat, des configurations de terrains et des superficies).

Dans le cadre de cette création, l'objectif est de véhiculer une image positive et moderne en rupture avec la perception actuelle des centres de recyclage.

## **MODALITES DE MISE EN OEUVRE :**

### **Une exploitation adaptée**

Dans le cadre du projet, l'Ecopoint de la rue François Daunes est une « micro déchetterie » où une sélection de bacs est mise à la disposition des usagers pour y déposer leurs déchets. De par sa superficie (362 m<sup>2</sup>) la capacité d'accueil est réduite, et doit dissuader les professionnels. C'est donc un service de proximité, où les usagers apportent leurs déchets en voiture ou à pied, jusqu'aux bacs mis a disposition. L'accès est réalisé en sens unique de la rue François Daunes à la rue de Doumerc. La capacité d'accueil répartie entre les arrêts minutes et l'intérieur du bâtiment est de l'ordre de 7 à 8 véhicules en simultané.

Dès que les bacs sont pleins, ils sont acheminés en fonction de la nature des déchets, vers les centres de regroupement ou de traitement par des véhicules adaptés.

*a) Un service rendu différent*

Le niveau de performance dépendant de la nature du bâti et des pratiques de la population du quartier desservi sera différent des centres de recyclage actuels. Ainsi, l'Ecopoint de la rue François Daunes offrira à l'utilisateur du quartier un service de collecte des encombrants, des petits et gros appareils électroménagers (DEEE) et des cartons.

Par ailleurs, une réflexion sera menée durant les 12 premiers mois d'ouverture au public pour moduler les horaires d'ouvertures, afin de faire coïncider l'offre de service et la demande, tout en préservant la quiétude des riverains.

Néanmoins, la plage d'ouverture hebdomadaire au public sera basée sur 50 heures.

*b) Un personnel adapté*

Le personnel d'exploitation (au nombre de deux agents en poste sur site) sera amené à manutentionner des petits contenants sur site (utilisation de transpalettes). Par ailleurs, les temps de déchargement doivent être réduits pour éviter que ne se créent des files d'attente sur voirie.

Pour ces raisons, l'emploi de personnel adapté et ne se limitant pas à des opérations de contrôle, mais à des missions de service rendu, est une condition préalable qui conduira à adopter un règlement intérieur spécifique.

*c) Un matériel adapté*

La nécessaire réduction des éléments consommateurs d'espaces oriente obligatoirement les choix techniques sur des matériels légers (collecte en caissons plastiques ou « casier roll » repris par un chariot élévateur de type électrique ou manuel) et/ou de compaction (réduction des volumes).

Il en est de même pour le mode d'évacuation ; dans le cadre du projet ce dernier sera réalisé de la manière suivante :

- transport en véhicule de type messagerie (20m<sup>3</sup>) d'un Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) de 6.5 tonnes, d'empattement compris entre 3.45 et 4.75 mètres, équipé d'un hayon arrière élévateur,

Ce concept qui est aujourd'hui unique est lancé à titre expérimental. Les modalités d'exploitation seront ajustées au regard d'un retour d'expérience de 12 mois.

*d) un bâtiment adapté*

Le bâtiment fermé reprenant la typologie des échoppes constituant le tissu du quartier St Augustin permet d'intégrer de façon optimale l'ecopoint au sein de l'habitat urbain. Par ailleurs, il limite les nuisances associées à ce type d'équipement telles que le bruit, les émissions de poussières, la fréquentation nocturne.

Ce bâtiment entièrement recyclable sera une vitrine du savoir faire de la CUB en matière d'environnement et de développement durable.

## **LES COÛTS :**

### **Immeuble.**

La construction de la structure et des aménagements intérieurs est estimée à 500 000 € HT.

La dépense sera imputée sur les crédits d'investissement des exercices 2012/2013 - Chapitre 23 - Compte 2313 – CRB TF00.

### **Le Matériel.**

Les coûts matériels comprenant dans un premier temps la location avec chauffeur de camions de type messagerie, et l'acquisition d'un chariot élévateur et de caissons plastiques ou « casiers roll » sont estimés à 200 000 € HT.

Les dépenses seront imputées respectivement sur les crédits de fonctionnement - exercice 2013 – Chapitre 11 – Compte 6135 – CRB TF00 et les crédits d'investissement 2013 – Chapitre 21 – Compte 2158 – Programme OAA – CRB TF00.

### **Les frais de fonctionnement.**

L'ensemble des frais de fonctionnement annuel basé sur une plage d'ouverture expérimentale de 50 heures par semaine est estimé à 155 000€.

Les dépenses seront imputées sur les crédits de fonctionnement – exercice 2013 – Chapitre 012 – Compte 6215 – CRB TF00.

## **LES DELAIS :**

Ce projet devra faire l'objet, d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter soumis au régime de déclaration des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, d'un dossier de Permis de Construire. Par ailleurs, une procédure de consultation des entreprises sera mise en œuvre pour l'acquisition du matériel.

Aussi, compte tenu de l'ensemble des délais administratifs de ces dossiers et procédures, ainsi que du délai de construction, il est envisagé un début des travaux fin 2012 et une mise en service à titre expérimental de cet Ecopoint dans le courant 2013.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le plan centres de recyclage adopté par le Conseil de Communauté du 24 février 2006,

**ENTENDU** le rapport de présentation

## **CONSIDERANT**

Que la création d'un écopoint rue François Daunes à Bordeaux permet de répondre à la demande des usagers dans un secteur urbanisé en leur offrant un service de proximité et d'endiguer la recrudescence des dépôts sauvages qui posent des problèmes de salubrité publique.

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

Il est décidé d'aménager un écopoint à titre expérimental sur les parcelles IW 60 et IW 61 situées à l'angle des rues François Daunes et de Doumerc à Bordeaux.

### **Article 2 :**

La mise en œuvre des moyens humains et des moyens matériels nécessaires au fonctionnement de cette installation est approuvée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
9 DÉCEMBRE 2011**

**PUBLIÉ LE : 9 DÉCEMBRE 2011**

**M. DIDIER CAZABONNE**